

**Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie**

Commission Locale d'Information
et de Surveillance du Centre Nucléaire
de Production d'Électricité de Fessenheim

Colmar, le 29 novembre 2018

**Compte-rendu de la réunion plénière de la
Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)
du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de FESSENHEIM
du 15 mai 2018**

M. HABIG salue M. MARX, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, les membres de la CLIS, les représentants de l'ASN, les représentants des administrations Mme MULLER, Conseillère départementale, M. BRENDER, Maire de FESSENHEIM et M. BERINGER, Maire de BLODELSHEIM, les représentants d'EDF et de la presse.

Il présente les excuses des membres de la CLIS : Mme TROENDLE, Mme KLINKERT ainsi que les membres du Conseil départemental – Mme DIETRICH, Mme HELDERLÉ, M. HEMEDINGER, retenus par ailleurs et Mme LAEMLIN, Conseillère régionale.

Il salue le traducteur et demande à ce que chaque intervenant se présente afin de faire un compte-rendu de la séance le plus fidèle possible.

Il précise avoir demandé le rajout, au sommaire de la réunion de ce jour, d'un point sur le règlement intérieur. Cette demande fait suite aux interventions et propos regrettables de la séance précédente. Il rappelle que seule une séance annuelle de la CLIS est publique et informe l'assemblée que celle-ci se déroulera à HIRTZFELDEN le 26 juin à 18h00.

Il explique qu'une réflexion est actuellement menée dans des groupes de travail thématiques pour préparer l'après FESSENHEIM. Cette approche a permis d'aboutir notamment, au lancement d'un appel à projets national sur le photovoltaïque spécifique au Haut-Rhin.

Point 1
Règlement intérieur - Annexe 1

M. HABIG donne la parole à M. WALTER pour présenter la modification du règlement intérieur.

M. WALTER précise que la Présidente du Conseil départemental trouve anormal que de tels agissements puissent avoir lieu en réunion. Il est donc proposé d'ajouter le paragraphe suivant dans l'article 2.2 : « Les intervenants se doivent de respecter les règles de la bienséance, sont notamment proscrites les interventions non autorisées et les insultes. En cas de manquement à ces règles, l'intervenant ne sera plus autorisé à prendre la parole durant le restant de la réunion. ».

Une deuxième modification a été faite à l'article 3.2, il s'agit du rajout de la possibilité de réaliser un relevé de décisions en lieu et place du procès-verbal à l'issue des réunions de Bureau.

Le règlement intérieur ainsi modifié s'appliquera dès son approbation.

M. BARTHE n'est pas d'accord avec le rajout de cette phrase dans l'article 2.2 car pour lui, l'arrêt des interventions risque d'être arbitraire. Il estime que le temps de parole est déjà limité pour chaque sujet. Par ailleurs, il considère que le point sur le générateur de vapeur (GV) 335 lors de la précédente réunion n'a pas été terminé. Il précise avoir demandé à ce que le point sur le GV 335 soit remis à l'ordre du jour de la CLIS de ce jour et constate que c'est le seul point qui a été rejeté. Il est également surpris que l'ordre du jour de la réunion ait été décidé sans Bureau. Il votera donc contre la modification de l'article 2.2.

Il cite une autre phrase du même paragraphe : « L'assemblée plénière ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. » et il émet des doutes quant à l'atteinte du quorum.

Il demande à ce que soit rajouté un article dans lequel il est précisé que les documents des réunions plénières soient diffusés aux membres de la CLIS au minimum 8 jours avant la séance. En effet, il regrette que les documents soient systématiquement transmis 48 à 24h avant les réunions.

M. HABIG explique que l'ordre du jour de la réunion de ce jour est le même que celui de la CLIS du 20 mars 2018 à l'exception des points qui avaient déjà été traités et précise que le point sur le GV 335 avait été vu dans son intégralité. Il n'y avait donc pas nécessité de tenir un Bureau pour établir l'ordre du jour. L'ajout du point relatif au règlement intérieur a été demandé par la Présidente du Conseil départemental suite aux débordements qui se sont produits lors de la dernière CLIS. M. HABIG ne tolère pas les insultes, précise qu'il est Président de la CLIS par délégation du Conseil départemental et explique que si l'assemblée le souhaite, le choix d'un autre Président peut être fait.

M. WALTER confirme que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer sur le règlement intérieur. Il précise que beaucoup de membres excusés sont représentés via la signature de procurations, comme le prévoit le règlement intérieur.

M. LACÔTE dit qu'il y a une solution facile pour savoir si le quorum est atteint, il suffit de tout mettre sur la table. Il aurait souhaité être consulté pour le choix de la date et de l'heure de cette réunion extraordinaire et trouve un peu cavalier d'avoir été mis devant le fait accompli.

M. HAGIG explique qu'il appartient au Président de fixer l'heure et il estime que l'information est transmise suffisamment en avance pour que les personnes qui souhaitent venir puissent s'organiser.

M. LEDERGERBER veut revenir sur le paragraphe relatif à la bienséance qui est une conduite sociale conforme aux usages. Il donne plusieurs exemples de propos qui auraient été tenus, notamment par le collègue des élus qui, selon lui, ne relèvent pas de la bienséance et peuvent parfois se rapprocher de l'insulte. Il veut bien que le règlement change mais il veut être sûr qu'il soit bien appliqué. Pour lui, au lieu de changer le règlement, il faudrait peut-être changer de Président. Ce nouveau paragraphe dans le règlement est arrivé suite à la dernière séance et il pense que le Président de la CLIS avait encore toute une palette d'actions pour calmer le jeu comme la suspension de séance ou simplement laisser parler M. HATZ en le prenant avec humour.

M. HABIG rappelle que la CLIS n'est pas un cirque mais une instance de discussion sur la sûreté.

M. LEDERGERBER rappelle 2 événements où M. le Président a laissé des personnes non membres de la CLIS s'exprimer et où il n'était pas question de sûreté : FESSENHEIM Energie et la déclaration des représentants syndicaux. Il remet en doute l'impartialité du Président.

M. WALTER propose à M. LEDERGERBER de passer la bande son de la dernière réunion lors de laquelle de vraies insultes ont été proférées à l'encontre d'une personne précise. Cette attitude est inadmissible dans une instance comme la CLIS. De plus, ces insultes ont été proférées par une personne non membre de la CLIS et qui n'avait pas à y être. Jusque-là, ces personnes étaient tolérées mais ce ne sera plus le cas car elles ne savent pas se tenir en réunion.

M. MEAL revient sur l'exemple de M. LEDERGERBER pour expliquer que la déclaration syndicale a été lue par des membres de la CLIS et préciser qu'au titre du collège des syndicats, il y a un membre au Bureau et 4 membres dans la CLIS.

M. EICHHOLTZER propose que soient proscrites les interventions des intervenants non autorisés.

M. LACÔTE explique qu'avec l'élargissement du plan particulier d'intervention (PPI) la composition de la CLIS risque d'être modifiée. Une discussion sur le règlement intérieur pourrait avoir lieu à ce moment-là. N'aurait-il pas été opportun de garder le règlement intérieur tel quel et de le modifier en même temps que la composition de la CLIS ? Dans le règlement intérieur, il est écrit « En cas d'empêchement, chaque représentant pourra se faire représenter par un tiers dûment mandaté », il propose que cette phrase soit complétée par « faisant partie du collège auquel il appartient ».

M. BARTHE trouve la phrase sur le quorum ambiguë. A son sens, il faudrait une présence physique. Il explique avoir découvert le règlement intérieur lors de la préparation à la réunion de ce jour, depuis 2013 qu'il est à la CLIS, il ne l'avait pas reçu. Il demande à ce que le quorum soit vérifié pour être sûr qu'il y ait la moitié des membres et il ne veut pas de représentation aléatoire mais une représentation physique.

M. WALTER explique que la représentation physique n'est pas obligatoire.

M. BARTHE demande si, en cas d'impossibilité de venir en réunion de Bureau, il peut demander à M. LEDERGERBER de venir.

M. HABIG lui répond par l'affirmative.

M. BARTHE demande, si en cas d'empêchement d'assister à une réunion de la CLIS, il peut se faire représenter par un membre du Conseil d'Administration d'Alter Alsace Energie.

M. WALTER explique que non, il peut se faire représenter par un membre de la CLIS du même collège.

M. LACÔTE parle des associations où un membre peut se faire représenter par un tiers mais ce tiers qui représente la personne absente n'a pas le droit de vote et le droit de vote ne peut être donné par procuration qu'à un membre de l'association.

M. WALTER est d'avis de compléter la phrase comme proposée par M. LACÔTE sur l'appartenance au même collège et sur le droit de vote.

M. HABIG propose de rajouter les 2 modifications et de mettre le sujet du règlement intérieur à l'ordre du jour d'un prochain Bureau afin de réfléchir à une adaptation de celui-ci.

M. KUSSELING trouve que le règlement intérieur est clair et ne comprend pas pourquoi il y a de grandes discussions sur ce sujet.

M. HABIG soumet au vote les modifications du règlement intérieur qui sont approuvées à l'unanimité avec 2 oppositions et 0 abstention.

M. HABIG propose, suite à la demande de M. MARX de passer directement aux point 6 et 5 avant d'aborder le point 2 mais, pour une raison de cohérence avec la numérotation des présentations, les points sont présentés, dans le présent compte-rendu, conformément à l'ordre du jour initial.

Point 2

Prélèvements et rejets du CNPE – Annexe 2

- **Comparaison entre prévisions 2017 et rejets réels réalisés en 2017 – EDF,**
- **Prévisions rejets 2018 – EDF.**

M. HABIG invite Mme POSTIC à aborder le sujet des prélèvements et rejets.

En guise de préambule, elle précise que le réalisé 2017 est inférieur au prévisionnel pour la plupart des paramètres (chimiques, liquides, gazeux). En effet, l'unité de production n° 2 a été indisponible tout au long de l'année 2017, alors que le prévisionnel avait été établi avec pour hypothèse une reconnexion du réacteur au réseau électrique en mars 2017.

Comparaison entre prévisions et rejets réels en 2017

Mme POSTIC précise que les rejets et les prélèvements d'eau sont corrélés à la production des unités, ce qui explique des chiffres plus faibles que pour le prévisionnel 2017.

Les rejets chimiques sont également systématiquement inférieurs aux prévisionnels, sauf pour les rejets de métaux où le prévisionnel est légèrement dépassé, toutefois dans le respect de la limite réglementaire qui est de 60 kg/site. Le rejet de métaux est un paramètre nouveau requis dans le cadre des dispositifs réglementaires validés en 2016. Ainsi, l'établissement du prévisionnel était lui aussi un exercice nouveau en 2017, le prévisionnel 2018 prendra en compte ce retour d'expérience et sera modifié en conséquence.

Pas de remarque particulière pour les rejets liquides, le réalisé étant inférieur au prévisionnel en cohérence avec l'activité industrielle du site.

Pour les rejets gazeux, le réalisé est lui aussi inférieur au prévisionnel, à l'exception des gaz rares pour lesquels 500 GBq/site avaient été prévus. Le réalisé qui s'élève à 768 GBq/site reste toutefois bien en-deçà de la limite réglementaire qui est de 24 000 GBq/site. Ce dépassement est dû à un assemblage combustible sur l'unité de production 1 qui présentait un léger défaut d'étanchéité. Cet assemblage combustible a été enlevé du cœur du réacteur lors du dernier renouvellement de combustible (été 2017) et placé dans la piscine de désactivation. Il ne présente aucun risque radiologique.

Prévisions de rejets 2018

Le prévisionnel 2018, basé sur le retour d'expérience des 3 à 5 dernières années est très semblable au prévisionnel 2017. Le retour d'expérience 2017 est également intégré pour le calcul du prévisionnel 2018 pour les 3 autres nouveaux paramètres chimiques que sont les détergents, les chlorures et le sodium. Dans le prévisionnel, ont également été intégrés un arrêt de la tranche 1 pour maintenance et le redémarrage de la tranche 2 à compter de mars 2018.

Le prévisionnel sur les prises d'eau pour 2018 ressemble à celui de l'année 2017.

Pour les rejets chimiques, le prévisionnel 2018 s'est enrichi du retour d'expérience de 2017. Pour les métaux, le prévisionnel a été augmenté à 30 kg, pour les détergents il a été baissé à 15 kg, il a été baissé à 69 t pour les chlorures et à 35 t pour le sodium.

Le prévisionnel relatif aux rejets liquides est quasiment identique à celui de 2017. Pour les rejets gazeux, le prévisionnel 2018 a été revu à la baisse et retrouve les valeurs habituelles pour les gaz rares et l'Iode, maintenant que l'assemblage combustible de l'unité de production n°1 (présentant un léger défaut d'étanchéité) a été retiré du cœur du réacteur.

M. BARTHE demande, pour une lecture plus facile, à ce que soit rajouté une colonne avec les valeurs limites réglementaires et une colonne qui présente les rejets de l'année n-1. Il constate des dépassements malgré l'arrêt de la tranche 2 et trouve les rejets de Tritium un peu élevés même s'il n'y a pas dépassement de la valeur limite réglementaire.

M. HABIG remercie Mme POSTIC pour sa présentation précise et concise.

Point 3

Écarts de niveau 1 survenus depuis la dernière CLIS et informations sur les fluctuations de production – Annexe 3

M. HABIG invite M. JARRY à présenter les écarts de niveau 1 et variations de production depuis la dernière CLIS.

M. JARRY, après un rappel sur l'échelle INES, aborde le premier évènement, déclaré à l'ASN le 29 novembre 2017. Il concerne un élément situé dans la partie nucléaire et qui sert à mesurer le niveau d'eau dans la cuve du réacteur. Lors du dernier arrêt programmé de l'unité de production 1 pour maintenance et rechargement du combustible (22 juillet au 1^{er} octobre 2017), l'indisponibilité d'un capteur de pression du circuit principal a été détectée. Le capteur similaire, voie B, était toujours disponible. Cet évènement a été déclaré initialement au niveau 0 de l'échelle INES. Cependant, après analyse approfondie de l'évènement, il a été avéré que l'indisponibilité de ce capteur était antérieure à la date de détection. La Direction de la centrale a donc décidé de reclasser cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES.

Il revient sur un deuxième évènement de niveau 1, déclaré à l'ASN le 7 décembre 2017. Pour la réalisation d'opérations de remplacement de filtres situés sur un circuit de ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN), des systèmes de ventilation ont été mis à l'arrêt, conformément aux prescriptions. La différence de pression entre certains locaux n'était alors plus assurée. Les systèmes de ventilation ont été remis en service par les équipes de la centrale et les valeurs de pression sont redevenues conformes. L'évènement a été déclaré de niveau 1 car le temps d'intervention pour remise en service a dépassé le délai prévu par les règles d'exploitation de la centrale.

Le troisième évènement concerne l'indisponibilité d'un système de validation des mesures de températures sur l'unité de production n°1. Cet évènement a été détecté lors d'un test périodique de bon fonctionnement et déclaré le 6 février 2018. Il n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations car la température est restée conforme et le système remis en fonctionnement dès détection de son indisponibilité. Cependant, compte tenu de sa détection tardive, l'évènement a été déclaré au niveau 1 de l'échelle INES.

Le 4^{ème} évènement concerne un équipement de mesure de la puissance du réacteur n°2. Dans le cadre de l'arrêt programmé de l'unité de production n°2, des opérations de maintenance ont notamment été effectuées sur un équipement de mesure de la puissance du réacteur. **Le paramétrage de cet équipement n'a pas été réalisé conformément à l'attendu** entraînant son **indisponibilité au-delà de la période prescrite par le référentiel** en vigueur. Dès constatation du défaut par les équipes de la centrale, **l'équipement de mesure a été de nouveau paramétré pour retrouver sa pleine fonctionnalité**. Au titre de la détection tardive, cet évènement a été classé au niveau 1.

M. JARRY fait le point sur les variations de production :

La 1^{ère} variation de production remonte au 27 décembre 2017. L'unité de production 1 a été mise à l'arrêt puis reconnectée au réseau le même jour, pour réaliser une opération de maintenance sur un des circuits de refroidissement de l'alternateur, en salle des machines. Une intervention qui nécessite l'arrêt de la production.

La 2^{ème} variation de production (unité 1), qui s'est déroulée du 19 au 24 février 2018, a pour origine un mouvement social local relatif au projet de fermeture anticipée de la centrale. Le fonctionnement de l'installation a été maintenu mais à puissance réduite.

La 3^{ème} variation de production (unité 1) s'est déroulée le 19 avril 2018. Elle a pour origine un mouvement social national, entraînant une baisse de la production.

La 4^{ème} variation de production (unité 1) remonte au 26 avril 2018, à l'occasion d'une activité de maintenance sur une pompe de graissage d'une turbopompe située dans la partie non nucléaire des installations.

Une 5^{ème} variation (unité 1) a été engagée les 6 et 7 mai 2018, pour intervenir sur un capteur de niveau situé sur un réservoir, là aussi dans la partie non nucléaire des installations.

Une 6^{ème} variation (unité 2) a été menée le 7 mai 2018, pour réaliser une intervention sur un capteur de débit d'une turbopompe.

Tous ces événements concernaient la partie non nucléaire des installations et n'ont eu aucune conséquence sur la sûreté.

D'autres variations de puissance sont réalisées à la demande du gestionnaire de réseau (RTE), elles ont eu lieu une vingtaine de fois depuis le 26 décembre 2017.

M. HABIG remercie M. JARRY et demande à M. BOIS de l'ASN s'il souhaite apporter un commentaire.

M. BOIS rappelle que l'ASN veille toujours à ce que ces événements significatifs pour la sûreté soient détectés et qu'ils donnent lieu à une analyse détaillée qui permette un retour d'expérience et donc in fine une amélioration tendancielle de la sûreté.

Pour l'évènement relatif à la perte de confinement lors d'une opération de maintenance sur les filtres, le retour d'expérience porte sur la préparation documentaire des interventions puisque la surveillance du confinement dynamique n'avait pas été pris en compte pendant l'activité de maintenance.

Concernant l'évènement relatif à la détection tardive d'un écart sur une voie de l'ébulliomètre (niveau en cuve), il s'agit d'erreur en premier lieu de nature humaine et de l'adhérence au procédé puisque la procédure de réalisation d'un essai périodique avait été modifiée avec l'insertion d'une nouvelle étape.

M. BOIS n'a pas de remarque à formuler sur le dernier évènement puisque l'analyse de celui-ci n'a pas encore été finalisée.

Concernant les variations de puissance électrique, M. BOIS explique que l'ASN a été saisie, entre 15 et 20 fois ces dernières années par des associatifs, sur ce sujet et qu'il a répondu 15 à 20 fois que les variations de puissance ne sont pas des enjeux de sûreté. Il donne l'exemple d'une voiture : quand celle-ci s'arrête à un feu rouge, cela ne signifie pas qu'elle est en panne. Il en est de même pour les installations nucléaires.

Il explique que lors des variations de puissance, il n'y a pas d'atteinte du circuit primaire et que la pression dans ce dernier est maintenue. C'est uniquement lors des séquences de démarrage et d'arrêt du réacteur que des variations de pression ont lieu. La variation de puissance n'entraîne donc pas de contraintes mécaniques.

M. HABIG remercie M. BOIS et ouvre la séance de questions.

Pour M. BARTHE, le temps d'analyse entre la 1^{ère} déclaration du 29 juillet et celle du 29 novembre, pour l'évènement de juillet 2017, lui semble long. Selon lui, ce genre d'analyse devrait se faire en moins d'un mois.

En ce qui concerne l'évènement d'avril 2018 relatif au paramétrage sur le réacteur 2, il trouve aussi le délai long puisqu'il lui semble que cela avait eu lieu en 2017. Il demande confirmation à M. JARRY.

M. JARRY précise que cet évènement a été déclaré au niveau 0 en juillet, le rapport a été envoyé dans les délais à l'ASN (2 mois), qui a apporté sa réponse puis cet évènement a été reclassé en niveau 1.

En ce qui concerne l'évènement du 4 avril 2018, il s'agit d'un équipement qui a été remplacé pendant l'arrêt, le paramétrage a été effectué en même temps et la détection de ce mauvais paramétrage s'est fait lors du redémarrage du réacteur 2.

M. LEDERGERBER n'arrive pas à comprendre le phénomène de baisse de production suite aux mouvements sociaux et demande que cela lui soit expliqué.

M. SIMON-JEAN explique que l'équipe de quart peut choisir, en début de prise de poste, de baisser la charge de production d'un réacteur en guise de modalité de grève. Les règles de sûreté rendent obligatoire la tenue d'un briefing lors duquel il peut être décidé une baisse de charge qui sera appliquée en toute sûreté. La grève est là faite pour peser sur l'outil de production.

M. LACÔTE constate que plusieurs évènements de niveau 1 ont pour cause une détection tardive. Il aimerait connaître la position de l'ASN sur ces détections tardives car il trouve cela inquiétant.

M. BOIS explique que la durée d'un évènement de niveau 0 peut avoir un impact sur son reclassement en niveau 1 sans changer sa nature. Parmi les critères en vigueur en France, il y a un critère de sévèrisation ou de pénalisation dans le classement sur l'échelle INES.

Ce sont des évènements qui n'auraient pas été classés s'ils avaient été détectés à temps et qui le sont uniquement à cause du délai. C'est le signe qu'il y a peu d'évènements qui sont sortis en niveau 1 pour cause de sûreté. Du point de vue de l'ASN, il n'y a pas de caractère systématique de ce point de vue-là, ni d'analogie, qui constitueraient une alerte sur la capacité de détection des évènements de l'exploitant.

Le fait que tous les évènements et analyses aient été transmis dans les délais témoigne du mécanisme de retour d'expérience. Il n'y a, selon l'ASN, pas d'anomalie du fait de la détection tardive de certains évènements. Cela s'explique par le fonctionnement du retour d'expérience de l'exploitant et par la manière dont sont appliqués les critères de qualification en France. Il souligne que ces critères ne sont pas les mêmes en France et dans les états voisins, ce qui peut expliquer des différences statistiques. Pour M. BOIS, il est nécessaire d'avoir du recul dans l'analyse de ces évènements pour en comprendre les tenants et les aboutissants.

M. BARTHE s'aperçoit qu'après 40 ans d'exploitation, comme il l'avait évoqué lors de l'incident du 9 avril 2014, il y a encore selon lui, de gros soucis de procédure, ce qui peut être surprenant dans une centrale nucléaire. Il précise qu'il faudra être vigilant jusqu'au dernier jour de fonctionnement, qu'il espère le plus rapide.

M. HABIG confirme que la CLIS sera vigilante jusqu'au dernier jour.

Point 4

Point d'étape l'étude BORATEC – Annexe 4

M. HABIG propose à M. WALTER de faire le point d'étape sur l'étude de tomographie géo-électrique.

M. WALTER rappelle que l'objectif de cette étude était de voir l'homogénéité de la digue sur les 2 km à l'amont de la Centrale. Le principe est d'injecter du courant dans la digue via 2 électrodes et de mesurer le courant qui revient grâce à 2 autres électrodes pour calculer la résistivité du sous-sol. Selon la nature du sol, la résistivité sera différente. Par exemple, si de l'eau se trouve dans le sous-sol, le courant circulera mieux. Pour faire les mesures, le bureau d'études a attendu un évènement pluvieux car ce type de mesures ne peut se faire sur un terrain trop sec. Il explique qu'un terrain contenant de gros éléments garde moins longtemps l'humidité qu'un terrain plus fin ou qu'un terrain argileux et qu'il est nécessaire de faire des analyses complémentaires pour différencier un terrain argileux d'un terrain sablonneux.

Au total, 3 profils ont été réalisés : le premier en pied de digue, le 2^{ème} en milieu de pente et le 3^{ème} sur la crête.

Il présente les résultats des mesures réalisées par BORATEC et précise que les couleurs allant du vert au bleu montrent des terrains de plus faible résistivité, indiquant soit la présence d'élément conducteur, soit un terrain humide ou sablonneux. La zone très bleue ne peut pas correspondre à des terrains sablonneux tant la conductivité est grande. Celle-ci peut être expliquée par la présence dans la digue d'un élément métallique de grande dimension : palplanches issues de la construction de la digue ou conduite électrique n'ayant pas été sortie. Il affirme qu'en tout état de cause, cet élément n'a aucun impact sur la tenue de la digue.

Sur la partie basse, il est intéressant, d'un point de vue « connaissances », de voir ce qui se passe mais il n'y a pas de réel impact sur la tenue de la digue. Les hypothèses formulées sont la présence de saumure suite à des problèmes d'étanchéité du saumoduc proche ou de terrains agricoles plus argileux.

Il y a une zone vert pale sur la partie médiane de la digue qui pourrait être du sable ou des matériaux fins ayant gardé de l'humidité comme les argiles et que l'on retrouve sur plusieurs profils.

Tous les relevés ont été transmis à EDF qui réalise une analyse avec ses logiciels. Si un doute reste après cette seconde analyse, un carottage sera effectué pour vérifier la composition du sol.

M. WALTER passe la parole à M. WINKELMULLER pour qu'il fasse un point sur cette analyse qui est encore en cours.

M. WINKELMULLER explique que les services spécialisés d'EDF ont procédé à l'analyse des données brutes de BORATEC en les comparant avec les sondages réalisés en 2013, les éléments topographiques et le retour d'expérience relatif à d'autres barrages du même type. Ce travail permet de gommer certaines anomalies et les 2 particularités restantes sont celles de la zone bleue qui ne peut être qu'une pièce métallique et un 2^{ème} point bleu à la base pourrait être lié au saumoduc qui passe non loin et qui évacue des eaux saumâtres. Ces hypothèses pourraient être confirmées par une étude radar pour la 1^{ère} et par des mesures de chlorures dans la nappe pour la seconde.

Il s'agissait d'une première analyse et une rencontre est programmée avec BORATEC pour confronter les analyses et statuer sur d'éventuelles investigations complémentaires. En tout état de cause, ces 2 zones bleues ne remettent pas en cause la stabilité de la digue car elles ne correspondent pas à des lentilles sableuses et les autres anomalies en tâches de léopard ont, en grande partie, été gommées par l'introduction d'informations complémentaires.

Selon M. WALTER, la prochaine étape est de récupérer les données d'EDF et de faire une réunion avec BORATEC pour voir s'il reste une anomalie. Dans l'affirmative, des carottages seront réalisés à l'endroit de la tâche verte décrite précédemment. Dans les parties bleues, rien ne sera fait car il n'y a pas d'enjeu sur la tenue de la digue.

M. SCHÜLE remercie le Président de la CLIS d'avoir fait réaliser cette étude et M. WALTER pour avoir présenté les résultats. Il demande à être destinataire du rapport BORATEC pour qu'il soit étudié par leurs spécialistes et souhaiterait également que le bureau d'études puisse présenter les conclusions de leur travail lors de la CLIS publique.

M. WALTER confirme que le rapport pourra être transmis. Il convient que l'idéal aurait été de faire les sondages et de les présenter à la prochaine CLIS mais cela lui semble trop court. Par contre la présentation de l'étude BORATEC et de l'analyse complémentaire d'EDF lors de la CLIS publique est envisageable.

M. LEDERGERBER estime que les conclusions de ce rapport montrent bien que des choses ont été trouvées dans cette étude qui est donc bien complémentaire des analyses précédentes. Il est étonné par le nombre peu élevé de carottages qui ont été faits dans la partie supérieure de la digue et trouve que l'étude BORATEC est plus complète à ce niveau-là.

M. BARTHE rajoute que cette étude apporte des éléments intéressants, néanmoins, des incertitudes persistent toujours sur la digue en elle-même. A son sens, il y aura toujours des incertitudes face à un séisme important et il veut savoir si, au niveau de la centrale nucléaire, des choses avaient été détectées lors du dernier séisme d'amplitude 3,5 sur l'échelle de Richter.

M. WALTER explique qu'une étude géologique est toujours intéressante et précise qu'EDF a pratiqué des sondages de façon aléatoire comme cela se fait classiquement. Par contre, en cas de détection d'éléments particuliers, les sondages sont densifiés. C'est la raison pour laquelle, à certains endroits, le nombre de sondages est plus important qu'à d'autres. Il précise également qu'aucun élément de densification n'a donné de résultats négatifs.

M. WINKELMULLER rappelle que les méthodes géophysiques ne sont pas très performantes pour discriminer les éléments recherchés par EDF. Faire une différence entre des lentilles sableuses et du sable graveleux nécessite plutôt des méthodes géotechniques comme les sondages et des mesures de pénétration. Les investigations faites par BORATEC permettent d'avoir une vision complémentaire mais pour la détection de lentille sableuse, ce n'est pas cette méthode qui est habituellement utilisée sur ce type de barrage.

M. SCHÜLE redemande la communication du rapport et rappelle l'importance de la venue de BORATEC pour la présentation de l'étude en CLIS.

M. BOIS confirme que l'ASN s'assure que tous les événements ou agressions externes même de faible intensité et pouvant représenter un impact sur le fonctionnement de la Centrale soient bien identifiés et détectés. Il confirme que le petit séisme a bien été détecté et qu'il n'a pas engendré de mouvement de sol ou de terrain qui déclenche la mise à l'abri ou à l'arrêt d'équipement de la Centrale. La Centrale est dimensionnée pour un certain niveau de séisme qui correspond à la garantie de disponibilité des équipements. Les événements de faible ampleur permettent de tester la capacité à détecter et à réagir à l'événement et les alertes orange météo ont permis de vérifier que le site assurait la veille nécessaire sur le risque inondation notamment. Il précise que tous les événements récents étaient plusieurs seuils de grandeur en dessous des seuils nécessitant la mise à l'abri des équipements.

M. HABIG confirme que cette étude a été utile, non seulement pour connaître l'état de la digue au droit de la Centrale mais aussi pour connaître l'état des digues sur tout le long du canal. Il est rassurant de savoir que les digues ont été bien faites à l'époque par les Voies Navigables de France (VNF).

Point 5

Tenue des exercices de sécurité civile des 12 et 13 juin 2018 – Annexe 5

M. HABIG invite M. SCHNEIDER à présenter le point sur les exercices de sécurité civile des 12 et 13 juin 2018.

M. SCHNEIDER explique que l'exercice se tiendra en 2 fois et que les éléments de présentation seront définitivement validés par M. le Préfet une semaine après la présente CLIS. Il précise que le dernier exercice de grand ampleur sur le territoire date d'il y a 5 ans.

L'exercice national de FESSENHEIM s'inscrit dans le cadre de l'instruction interministérielle des exercices d'urgence nucléaire et radiologique du 20 décembre 2017.

Le mardi 12 juin 2018 aura une dominante sûreté nucléaire et le mercredi 13 juin 2018 sera consacré au volet sécurité civile.

Le pilotage de la rédaction et de l'animation de son scénario technique a été confié à l'IRSN, sans exigence particulière concernant la cinétique de l'accident et la météo.

Cet exercice vise à tester les dispositifs prévus par les pouvoirs publics comme le plan particulier d'intervention (PPI) et par l'exploitant, en cas d'accident nucléaire survenant dans une installation nucléaire de base (INB), comme le plan d'urgence interne (PUI).

Les objectifs de l'exercice du 12 juin 2018 sont, à partir d'un scénario accidentel non connu des participants et prenant en compte la météo réelle, de tester :

- La chaîne d'alerte et d'information des services, des collectivités et des pays frontaliers,
- Le grément et le fonctionnement des cellules de crise,
- La chaîne décisionnelle à travers les interactions entre EDF, l'IRSN, l'ASN et la Préfecture qui porteront notamment sur l'état de l'installation accidentée, son évolution, les conséquences, les dispositions visant à protéger l'environnement et la population, et les actions de communication. Ces interactions sont rythmées par différentes audioconférences.

L'exercice aura également pour objectif spécifique de tester le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis à jour, notamment son extension à 20 km ainsi que certaines des évolutions issues de la circulaire du 3 octobre 2016 et des travaux des différents groupes de travail mis en place au niveau local depuis 2017 (chaînes d'alerte et d'information, chaînes de commandement (COD et PCO), prise de mesures d'interdiction de consommation des denrées alimentaires (dès la phase d'urgence notamment).

Le périmètre du PPI s'est précisé puisque les 9 communes situées en limite de périmètre ont délibéré et 8 d'entre elles ont choisi d'intégrer le PPI. Le périmètre final du PPI est donc de 54 communes. L'un des enjeux de l'exercice sera de garantir une coordination constante avec l'ensemble de ces 54 communes.

Seuls seront mis en œuvre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes concernées par le scénario et les conditions météorologiques du jour. Il est prévu, a minima et quel que soit le scénario, que l'entraînement se fasse sur les 4 communes comprises dans le périmètre de 5 km avec activation de leur PCS.

En ce qui concerne le volet transfrontalier, l'exercice doit permettre de tester les modalités d'alerte et d'échanges d'informations en cas de crise avec l'Allemagne et la Suisse comme :

- Le système SELFA et le système de fax d'alerte avec le Regierungspräsidium Freiburg,
- Le placement d'agents de liaison du RP Freiburg au sein du COD en Préfecture du Haut-Rhin. Ces agents auront un rôle majeur pour faciliter les échanges d'information réciproques,
- D'assurer l'alerte et l'échange d'informations à l'égard de la CENAL de Zürich et du canton de Bâle-Ville.

M. SCHNEIDER précise que les services du Landratsamt de Breisgau-Hochschwarzwald seront également associés à l'exercice dans des conditions non encore définies.

La Préfecture veut profiter de l'exercice pour réaliser des actions de sensibilisation auprès de la population de la manière suivante :

- 15 jours à 3 semaines avant l'exercice, distribution de supports pédagogiques et présentation d'expositions itinérantes sur le risque nucléaire dans les 4 communes du périmètre de 5 km et tenue d'une réunion d'information du public le 7 juin 2018,
- pendant l'exercice, le cas échéant et selon le scénario, déclenchement des sirènes d'alerte, de l'automate d'alerte téléphonique, bouclage routier, mise à l'abri des établissements scolaires, activation du numéro unique de crise de la Préfecture, diffusion d'informations via les médias conventionnés et les réseaux sociaux, etc.

Certaines actions seront visibles par les populations pendant la journée du 12 juin 2018 et un exercice de mise à l'abri des scolaires est prévu au cours de la matinée.

Les participants attendus pour l'exercice du 12 juin sont :

- l'exploitant EDF (niveau national et CNPE),
- les services de l'Etat : Préfecture, SDIS, GGD, DDT, ARS, DDCSPP, DSDEN, DMD, MARN, etc.,
- l'ASN et l'IRSN, Météo France,
- les services des Routes du Conseil départemental,
- l'ensemble des communes comprises dans le périmètre PPI de 20 km, et plus particulièrement les 4 communes comprises dans le périmètre de 5 km,
- les établissements scolaires du périmètre de 5 km,
- les RP Freiburg, LRA Breisgau-Hochschwarzwald, CENAL, Canton de Bâle-Ville,
- la CLIS dans le rôle d'observateur.

L'exercice du 13 juin 2018 est un exercice de sécurité civile découplé de celui du 12 juin 2018 visant à tester, en configuration état-major, l'évacuation des populations sur un périmètre de 5 km dans le cadre de la nouvelle phase immédiate. La priorité est donnée à l'entraînement des acteurs locaux (services de l'État et communes du périmètre de 5 km) au travers d'une mise en situation et d'un scénario spécifiques prédéfinis par le Préfet du Haut-Rhin.

Il conviendra d'être en capacité d'identifier le volume de population présent à l'instant T sur les 4 communes, d'essayer d'estimer la part de la population présente qui n'est pas en capacité de s'auto évacuer, de valoriser ensuite le nombre de vecteurs d'évacuation nécessaires et spécifier si certains doivent être médicalisés et de tester la solidité du plan d'évacuation en terme d'itinéraires d'évacuation des populations, sanitaires et d'accès pour les secours.

Les participants à l'exercice du 13 juin seront :

- les services de l'Etat : Préfecture, SDIS, GGD, DDT, ARS, DDCSPP, DSDEN, DMD, MARN,
- Météo France,
- les 4 communes comprises dans le périmètre de 5km (FESSENHEIM, BALGAU, NAMBSHEIM et BLODELSHEIM),
- Les 3 préfectures limitrophes (Bas-Rhin, Vosges, Territoire de Belfort) car l'accueil des populations qui seront évacuées a plutôt vocation à se faire en limite de frontière départementale. Les capacités d'accueil seront évaluées.

M. SCHNEIDER donne également les prochaines échéances :

- 23 mai 2018 : Réunion de finalisation en Préfecture,
- 7 juin 2018 : Réunion d'information au public à FESSENHEIM,
- 12 juin 2018 : Exercice à dominante sûreté nucléaire,
- 13 juin 2018 : Exercice à dominante sécurité civile,
- Octobre 2018 : Retour d'expérience national,
- à déterminer : Restitution du retour d'expérience en CLIS,
- Fin d'année : approbation du PPI mis à jour.

M. HABIG remercie M. SCHNEIDER pour sa présentation très complète et ouvre la séance de questions.

M. MARCOTTE s'interroge sur la mise en place d'un bouclage routier car il trouve que le document est ambigu à ce sujet.

M. SCHNEIDER explique qu'il n'y aura pas de bouclage réel mais, que, potentiellement, selon le scénario, le déploiement de moyens de gendarmerie pourra se faire mais sans entrave réelle à la circulation.

M. MARCOTTE veut s'assurer qu'il n'y aura pas de restriction sur les livraisons du site.

M. SCHNEIDER répond qu'il n'y aura pas de restriction à ce niveau-là.

M. BARTHE a plusieurs questionnements :

- Quel est le nombre de cellules de crises ainsi que leurs liens avec les chaînes de commandement COD et CO ?
- Est-il possible d'énumérer les médias conventionnés ?
- Des recensements sont-ils faits pour avoir des numéros de téléphone à jour pour les appels téléphoniques réalisés par l'automate ?
- Pour l'exercice du 13 juin 2018, est-il prévu de déplacer les personnes en bus et vers quels lieux ?

Au niveau du planning, il est prévu la mise à jour du PPI pour fin 2018, il constate, qu'à ce jour, il n'a pas encore entendu parlé de l'intégration, dans le PPI, de sa commune qui se trouve dans le périmètre des 20 km et il s'interroge sur la période d'information des populations de ces nouvelles communes.

M. SCHNEIDER précise que les médias conventionnés sont Radio France, France Bleue Alsace, Dreyeckland, Flor FM, France 3. Il est d'usage que d'autres médias repercutent la communication réalisée par le Préfet, c'est le cas des DNA et de l'Alsace par exemple.

L'automate est un système simple dont la mise à jour et la vérification de l'opérationnalité sont assurées par l'exploitant, sur la base des personnes abonnées à un téléphone fixe orange.

Des cellules de crise seront mises en œuvre au niveau national (EDF national, la cellule nationale de l'autorité de sûreté nucléaire, ...) mais aussi au niveau local (l'exploitant, les autorités sous l'égide du Préfet qui vont mettre en œuvre le centre opérationnel départemental et un poste de commandement opérationnel, ...). Chaque cellule a des missions spécifiques, un niveau de responsabilité différent et ces cellules de crise ont toutes vocation à s'interfacer.

Il explique que l'entraînement se fait sur le périmètre de 5 km car il s'agit de tester la nouvelle phase dite immédiate et que celle-ci est prévue, dans le PPI, sur ce périmètre.

Le périmètre de 20 km représente 137 000 habitants avec plusieurs conséquences pour les communes qui devront intégrer la notion du risque nucléaire dans leurs documents d'information préventive et réaliser un plan communal de sauvegarde lorsqu'il n'a pas déjà été fait. Une distribution d'iode de manière préventive sera réalisée dans ce périmètre. Il rappelle que ce nouveau périmètre sera approuvé au travers du nouveau PPI fin 2018.

M. HABIG demande si parmi les personnes présentes, certaines souhaitent être observateurs pour la CLIS.

M. SCHNEIDER rappelle qu'au vu de la quantité de sollicitations, le nombre d'observateurs est limité à 1 ou 2 personnes dont les noms seront transmis en avance.

M. LACÔTE explique que l'ANCCLI revendique de pouvoir participer à l'élaboration des PPI alors qu'à l'heure actuelle, le rôle des CLI se limite à une présentation du PPI et à l'observation de l'exercice via 1 ou 2 personnes.

Il s'interroge sur ce qui sera fait dans le cas où le vent souffle d'Ouest en Est et que les territoires allemands sont impactés. La population allemande sera-t-elle aussi évacuée ?

M. SCHNEIDER précise que la météo sera découverte au moment de l'exercice et il ne présuppose pas qu'une mesure d'évacuation des populations sera décidée le 12 juin 2018. Il rappelle que chaque Etat est amené à prendre les mesures de protection de sa population et s'agissant de la protection des populations et de l'environnement allemands, il en revient aux autorités allemandes d'en assurer la correcte mise en œuvre.

M. LACÔTE suggère qu'il y ait aussi, lors de cet exercice, la présence de médias allemands pour qu'ils puissent rendre compte en direct de l'exercice.

M. SCHNEIDER affirme que cela sera le cas car les médias sont associés de manière large à l'exercice et les médias allemands seront invités à couvrir cet exercice.

M. LEDERGERBER demande à M. HABIG de faire le décompte des votes qui étaient pour la modification du règlement intérieur. Il interpelle M. BRENDER en lui disant qu'ils partagent le même prénom et le même millésime mais pour lui, les allemands sont leurs amis et chacun fait son choix.

Il demande à M. SCHNEIDER si le scénario du 12 juin 2018 peut avoir des répercussions sur l'exercice du 13 juin 2018.

M. SCHNEIDER répond par la négative.

M. BARTHE demande si, pendant l'exercice, il y aura évacuation complète des populations et si oui, par quels moyens.

M. SCHNEIDER explique que le 13 juin 2018, il s'agit d'un exercice d'état-major qui met en œuvre les cellules de crise des différents services. Il n'y aura pas d'action visible sur le terrain et les populations ne seront pas réellement évacuées.

M. MARX précise que, lors de l'exercice, c'est toute la chaîne décisionnelle qui sera mise en œuvre jusqu'aux « terminaisons nerveuses » mais avant de déclencher la vraie évacuation, l'exercice s'arrête.

L'exercice va permettre d'apprendre et d'améliorer le système en terme de logistique, de décision et de rapidité d'exécution. Chaque commune doit avoir des emplacements où peuvent être abritées des populations et chaque emplacement sera étudié avec le renfort des départements voisins si nécessaire.

M. EICHHOLTZER insiste sur la participation citoyenne dans ce genre d'exercice et pour lui, la présence de la CLIS est nécessaire car souvent la population ne réagit pas comme souhaité. La participation citoyenne est au cœur de l'efficacité du système et il pense qu'il est important que la CLIS soit associée étroitement.

M. SCHNEIDER confirme que l'enjeu important est la connaissance, par la population, des consignes à tenir et des comportements à adopter en cas d'accident nucléaire. L'objectif est de faire de ces exercices un rendez-vous de rencontre avec la population en assurant une couverture médiatique et celui-ci est précédé d'autres rendez-vous qui sont la réunion d'échange et la diffusion de brochures.

M. HABIG remercie M. SCHNEIDER pour ce travail complet

Point 6

Premiers éléments sur la fermeture du CNPE de FESSENHEIM

M. HABIG propose à M. MARX de donner les premiers éléments relatifs à la fermeture du CNPE de FESSENHEIM.

M. MARX excuse M. le Préfet qui a dû se rendre à Paris pour une réunion de l'ensemble des Préfets et salue les personnes allemandes présentes. Il explique que les 12 et 13 avril 2018, M. LECORNU est venu parler de l'avenir du territoire de FESSENHEIM.

Le 12 avril 2018, il s'est rendu à BREMGARTEN, en Allemagne et a rencontré, en présence de Mme LOISEAU, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des affaires européennes, M. KRETSCHMANN, Ministre-Président du Bade-Wurtemberg. Il a été acté le lancement d'une étude de faisabilité franco-allemande sur la reconstruction de la liaison ferrée entre COLMAR et FRIBOURG. Actuellement, un axe existe en France pour le fret jusqu'à VOGELGRUN et celui-ci bifurque vers l'entreprise Constellium à NEUF-BRISACH avant d'aller sur MARCKOLSHEIM. 2 km manquent pour rejoindre la gare de BRISACH.

La volonté commune est d'aller vite pour conclure l'étude d'ici la fin de l'année afin que des décisions sur le développement de la ligne puissent être prises avant fin 2018. Cette étude sera cofinancée puisque les allemands ont décidé de la financer à 50 %.

Le Secrétaire d'Etat a présidé un comité de pilotage, le 13 avril 2018, pour l'avenir de FESSENHEIM et une avancée très significative, en particulier sur la relance du développement économique a pu être actée. Le gouvernement tient ses engagements suite au premier comité de pilotage de janvier dernier avec la nomination d'un nouveau Délégué Ministériel pour l'avenir du territoire de FESSENHEIM, M. COSTE. L'Etat effectue le suivi individualisé des 330 salariés sous-traitants de la Centrale et prend en compte les prestataires. Une volonté marquée de l'ensemble des collectivités locales pour trouver des solutions permettant de placer ce territoire dans de bonnes conditions pour l'après fermeture du site a été constatée.

Volet énergétique

Le Président de RTE, M. BROTTES, présent lors du Copil a tenu à rassurer les personnes présentes sur la sécurité de l'approvisionnement de l'Alsace en énergie après la fermeture de la Centrale. L'appel à projet photovoltaïque pour 300 MW spécifique au Haut-Rhin a été présenté. Le comité de pilotage a aussi ciblé le stockage énergétique et la géothermie profonde comme des axes de travail dans le cadre du projet de territoire qui devrait voir le jour d'ici fin 2018.

Volet social

Un travail de reclassement des 330 salariés non EDF est en cours. Ils ont tous été reçus par le Cabinet Altedia qui travaille pour le compte du GIM EST. Le Secrétaire d'Etat a pris acte de l'avancé des discussions dans le dialogue social interne à l'entreprise EDF.

Fiscalité locale

Le Gouvernement a fait une proposition de mécanisme de compensation des effets de la fermeture de la Centrale sur la fiscalité de la commune et de la communauté de communes dans un contexte où elles auront à investir pour développer l'activité.

Le Délégué Interministériel doit encore travailler avec les communes et la communauté de communes pour mettre en place le dispositif qui devrait être arrêté en septembre 2018 pour être inclus dans le projet de loi de finances de 2019.

Projet économique

Le Comité de Pilotage s'est engagé à créer une Société d'Economie Mixte (SEM) intégrant la Caisse des Dépôts, les collectivités et les autorités allemandes pour permettre de valoriser le foncier économique disponible sur le secteur du Port de Colmar et préparer l'accueil d'entreprises sur le territoire. La Caisse des Dépôts s'est engagée à faire de FESSENHEIM un territoire pilote de sa nouvelle Banque de Territoire qui permettra aux collectivités d'avoir un guichet unique pour l'accompagnement technique et financier de leurs projets.

Le Département a pris des engagements pour lancer une requalification de la liaison entre l'A5 allemande et l'A35 française à hauteur de FESSENHEIM pour assurer un désenclavement routier qui viendra soutenir l'effort de développement de l'activité.

Ce comité de pilotage du 13 avril 2018 a permis de passer de la période de Brainstorming à un mode projet et des groupes de travail à des groupes de suivi, 10 au total, en mode projet sur les différents thèmes précédemment évoqués.

M. HABIG remercie M. MARX pour cette information et ouvre la séance de questions.

M. BARTHE note que M. BROTTES, Président de RTE a assuré qu'il n'y aurait aucun problème d'approvisionnement en électricité. Il rappelle que les 2 réacteurs de FESSENHEIM ont été à l'arrêt 90 jours consécutifs en 2011 et que cela n'a posé aucun problème, cela montre que l'Alsace n'a pas besoin des 2 réacteurs de FESSENHEIM. Il constate le discours diamétralement opposé de M. MARX, concernant les allemands, à celui de M. BRENDER qui a quitté une CLIS lors de la présentation d'une étude allemande.

M. HABIG estime que des doutes persistent quant à la sécurité de l'approvisionnement en électricité de l'Alsace.

M. WALTER explique que, pendant la période d'arrêt des 2 réacteurs de FESSENHEIM, le Haut-Rhin était alimenté par des Centrales à charbon allemandes.

M. LACÔTE demande des éléments complémentaires quant au volet social car le chiffre de 330 salariés le surprend.

M. MARX précise que les 330 salariés qui ont fait l'objet d'une étude particulière sont des sous-traitants permanents. En ce qui concerne les salariés d'EDF, leur situation est vue en interne par l'exploitant. L'Etat pourrait être amené à travailler comme facilitateur, sur la situation des conjoints pour qu'ils puissent trouver un autre travail. En ce qui concerne les sous-traitants non permanents, les commerçants locaux, les artisans, une étude a été lancée par la DIRECCTE pour voir dans le détail comment traiter et avancer concrètement pour aider ces entreprises en fonction de l'impact qu'aura la fermeture de FESSENHEIM sur leur société.

M. BRENDRER donne sa position sur le bilan présenté par M. MARX.

A son sens, ces projets n'apportent pas de réponse immédiate à la perte des emplois directs (+ de 1 100) sur le site. Aucun projet industriel n'est prévu sur le site pour que les emplois soient maintenus sur le territoire de FESSENHEIM. En ce qui concerne le bilan fiscal, les collectivités ne s'y retrouvent pas non plus.

Il souhaite répondre à M. BARTHE sur ces accusations d'inimitiés avec les allemands. Il précise qu'il est Président d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) avec des contacts très réguliers avec les allemands. Un jumelage avec la ville de HARTHEIM a également été mis en place. Il peut donc parler d'amis allemands mais tous les allemands ne sont pas forcément ses amis.

Point 7

Divers

M. EICHHOLTZER demande des compléments d'information sur l'appel à projets photovoltaïque.

M. MARX confirme que cet appel à projets est très spécifique et unique en France.

On parle de 200 MW au sol et 100 MW en toiture de puissance à installer. C'est la DREAL qui va œuvrer sur ce dossier et un travail est fait avec le monde agricole ou les collectivités, sachant qu'il y aura des contraintes en terme de taille et qu'un particulier ne pourra donc pas répondre à cet appel à projets.

L'appel à projets va bientôt sortir et il y a déjà des réflexions avec les différents partenaires pour qu'ils se mettent en ordre de marche. 1 MW représente environ 1 ha, il faut donc trouver rapidement 300 ha pour cet appel à projets.

M. WALTER confirme que les délais sont très courts et précise que Mme KLINKERT et M. HABIG font une réunion dans l'après-midi avec toutes les communes concernées pour trouver les lieux pour faire du participatif, pour lequel il faut atteindre un minimum afin d'avoir droit à une majoration du prix.

M. HABIG précise que la CLIS est composée de 40 membres et que 24 membres sont présents ou représentés. La modification du règlement intérieur est donc adoptée avec 22 votes pour et 2 votes contre.

M. BARTHE explique que pour les investissements citoyens photovoltaïques, il y a d'autres structures existantes sur des projets plus petits. Il précise que physiquement, il n'y a pas 24 personnes présentes et émet quelques doutes sur les représentés et veut bien le détail.

M. HABIG remercie l'ensemble des participants, leur souhaite un bon retour et donne la date de la prochaine réunion de la CLIS qui sera publique et qui aura lieu **le 26 juin 2018 à 18h00 à HIRTZFELFEN.**